

# *SESSION ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2015*

## **CONVOCATION DU 04 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le dix décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Michel AUDEBERT, Maire.

Présents : Michel AUDEBERT, Maire – Astrid COTTÉ, 1<sup>ère</sup> adjointe – Bertrand FLOURET, 2<sup>ème</sup> adjoint – Gaëlle FAUCARD, 3<sup>ème</sup> adjointe – Jean-Louis TERNIER, 4<sup>ème</sup> adjoint – Fabrice HOFFELIN – Marie-Chantal LOISY – Christophe CHAMPAULT – Laurent CASANAVE.

Absents excusés : Valérie SENUT – Loïc GOURDON – Séverine REY – Sandrine LOEILLET donnant pouvoir à Fabrice HOFFELIN – Noël SEIDEL donnant pouvoir à Christophe CHAMPAULT.

Secrétaire de séance : Gaëlle FAUCARD.

Le compte-rendu de la séance précédente du 12 novembre 2015 est adopté.  
Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

### **1. Présentation du rapport annuel sur le Service Public Eau Potable**

M. Gilles BENOIT, Président du SIAEP St Eloy de Gy – Vasselay, présente au Conseil Municipal, le rapport annuel 2014.

M. Gilles BENOIT quitte la séance à 20h00

Le rapport annuel 2014 du Service Public Eau Potable est approuvé à l'unanimité.

### **2. Présentation du RPQS 2014 de l'assainissement collectif**

M. le Maire explique ce qu'est le RPQS (Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif) et passe la parole à M. Bertrand FLOURET, pour la présentation de ce rapport.

Le RPQS 2014 est approuvé à l'unanimité.

### **3. Personnel Communal**

#### **3.1 Choix des critères d'évaluation pour les entretiens professionnels**

Mme. Astrid COTTÉ, présente les nouvelles modalités des entretiens professionnels du personnel communal. Selon le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 et aux termes de l'article 2, l'entretien doit être conduit par le « supérieur hiérarchique direct de l'agent » et lorsqu'il n'y a pas de supérieur hiérarchique direct désigné par l'organigramme de la collectivité, cette charge revient à la secrétaire de Mairie.

Ces entretiens seront préparés par Astrid COTTÉ et Pascale DELAPORTE. Ils seront réalisés par Pascale DELAPORTE et le sien sera effectué par Mme Astrid COTTÉ.

Pour ces entretiens des critères d'évaluation doivent être choisis parmi une liste fournie par le CDG 18, la commission du personnel après étude propose au Conseil Municipal de valider deux listes de critères, une pour les catégories C et une pour les catégories B. Les nouvelles fiches de poste seront établies par les élus et la secrétaire.

Les critères choisis par la commission du personnel sont validés à l'unanimité.

### 3.2 Cartes cadeaux fin d'année

M. le Maire propose de mettre en place un cadeau de fin d'année pour chaque agent sous forme de bons cadeaux d'une valeur de 50 € par agent en activité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

## 4. Budget 2015

### 4.1 Subvention du Budget Commune au Budget Logements Sociaux

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a fait l'objet d'une vérification de comptabilité pour le budget "logements sociaux". Celui-ci avait été créé en 2011 assujetti à la TVA, cependant, les travaux de réhabilitation ont bénéficié du taux de TVA réduit et ne peuvent donc prétendre au crédit de TVA de 17 399 € demandé par la commune le 31/07/2015. Afin de pouvoir régulariser les écritures liées à ce crédit de TVA, le Maire propose de verser une subvention de 2 200,00 € du budget de la commune au budget logements sociaux. Il propose également de clôturer ce budget au 31/12/2015 afin de l'intégrer au 1er janvier 2016 au budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité ces propositions.

### 4.2 Décisions modificatives - Budget Logements Sociaux

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de transférer les crédits suivants sur le Budget Logements Sociaux 2015 :

\* Section Fonctionnement :

- Chapitre R74 - Compte 74748 : + 2 200,00 €
- Chapitre D023 : + 2 200,00 €

\* Section Investissement :

- Chapitre R021 + 2 200,00 €
- Chapitre 23 - Compte 2313 : + 2 200,00 €

### 4.3 Décisions modificatives - Budget Commune

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de transférer les crédits suivants sur le Budget Commune 2015 :

\* Section Fonctionnement :

- Chapitre 011 - Compte 61522 : - 4 000,00 €
- Compte 6226 : - 500,00 €
- Compte 6288 : - 5 000,00 €
- Chapitre 012 - Compte 6411 : + 6 200,00 €
- Chapitre 65 - Compte 65737 : + 3 300,00 €

### 4.4 Décisions modificatives - Budget Assainissement

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de transférer les crédits suivants sur le Budget Assainissement 2015 :

\* Section Fonctionnement :

- Chapitre 011 - Compte 6063 : - 200,00 €
- Chapitre 68 - Compte 6688 : + 200,00 €

## **5. Tarifs communaux 2016**

### **5.1 Centre Socioculturel**

Après s'être réunie, la commission finance propose une augmentation des tarifs de 7 % pour les locations du CSC avec en plus une part fixe pour les fluides de 50 € par jour afin d'absorber une partie des frais dûs aux divers entretiens et contrôles annuels obligatoires de la salle.

Une étude plus poussée du coût de fonctionnement du CSC sera menée sur 2016 pour ajuster au mieux les tarifs des années suivantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- une augmentation de 7 % du tarif de base et un forfait de 50€ par jour de location (jour 1 et 2) compris dans le prix de la location (cf. annexe).
- pour la salle de réunion et les locations pour vin d'honneur une augmentation de 7 % et pas de forfait fluides.

### **5.2 Garderie Périscolaire**

Suite à une erreur lors du dernier conseil municipal, M. le Maire revient sur la proposition d'augmenter le tarif de la garderie. En effet celui-ci n'a pas été augmenté depuis 2 ans et était resté à 1,60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif horaire pour l'accueil périscolaire 2016 :

- 1,80 € / heure
- 0,90 € la demi-heure
- 0,45 € le quart d'heure et ce, à compter du 1er janvier 2016.

Mme COTTÉ précise que nous avons un projet de réaménagement du local avec un « coin » petits avec matelas de psychomotricité où les enfants pourront se reposer si besoin. Il est aussi proposer que le « Père Noël » amène systématiquement un ou deux jeux neufs tous les ans.

### **5.3 Tarifs restaurant scolaire**

La société Api nous a fait parvenir les tarifs des repas livrés pour 2016 (+ 2,401%), M. le Maire propose de répercuter l'augmentation sur le tarif facturé aux parents soit après calculs :

	Enfants de Vasselay	Extérieurs
1 <sup>er</sup>	3,99 €	4,70 €
2 <sup>ème</sup>	3,19 €	3,76 €
3 <sup>ème</sup>	2,79 €	3,29 €
4 <sup>ème</sup>	2,39 €	2,82 €

Le conseil municipal, à 11 voix pour approuve les tarifs 2016 pour le restaurant scolaire.

## **6. Gestion de Logements Sociaux**

Suite à la dénonciation du contrat avec l'agence qui gérait les locations des logements place de l'église, Mme Astrid COTTÉ propose que la commune prenne en charge la gestion de ces logements. Christelle AUMERCIER sera chargée de ces locations (baux, quittance de loyers ...), sachant que les loyers seront réglés au Trésor public directement.

M. Bertrand FLOURET fait par d'une inquiétude quant aux réclamations éventuelles des locataires qui risquent de venir s'adresser facilement en mairie. Il est répondu que ce sera à Christelle AUMERCIER de gérer cela.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la prise en charge de la gestion communale des logements place de l'église.

## **7. Rétrocession du Lotissement des Ripalets**

Mme COTTÉ informe le conseil municipal que la rétrocession pour les voiries et espaces verts du lotissement « Les Ripalets » est en cours, elle sera effectuée pour 1 € symbolique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette rétrocession.

## **8. Conseil Départemental : Convention Transports scolaires**

Dans le cadre de l'abandon de la gratuité des transports scolaires dans le département, le Conseil Départemental demande aux communes ayant des enfants scolarisés dans le primaire hors commune d'avancer les frais de la carte scolaire s'élevant à 36 € par enfant.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental demande la signature d'une convention pour définir les conditions de prise en charge et de remboursement de cette avance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. Michel AUDEBERT, Maire de Vasselay, à signer cette convention.

## **9. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

### **9.1 Avis sur la fusion du SIAEP St Eloy de Gy / Vasselay avec le SMIRNE**

Dans le cadre de la loi NOTRE, il est proposé au SIAEP de fusionner avec le SMIRNE, Syndicat qui fournit l'Eau Potable au SIAEP et qui vient de prendre la compétence vente d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 5 voix contre, 5 abstentions et 1 voix pour émet un avis défavorable à cette fusion.

### **9.2 Avis sur la fusion du SIVU des Ormeaux**

Une erreur s'étant glissée dans l'ordre du jour, il est précisé que ce point ne concerne pas le SIVU des Ormeaux mais la fusion du SIVY et du SI de la vallée du Barangeon.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la fusion du SIVY et du SI de la vallée du Barangeon.

## **10. Office National des Forêts**

### **10.1 Programmes d'actions 2016**

L'ONF prévoit une action de martelage sur la parcelle de bois du CRAPA et demande donc à matérialiser les axes de cloisonnement tous les 18 m pour la somme de 210 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix contre, émet un avis défavorable à cette intervention.

### **10.2 Programme de coupes**

L'ONF propose de vendre 40 m<sup>3</sup> de bois sur pied sur une parcelle de 1 hectare 95. Nous ne savons pas où est exactement cette parcelle.

Le conseil décide de reporter la décision au prochain conseil.

## **11. Questions diverses**

- M. Fabrice HOEFFELIN revient sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal et fait part au Conseil Municipal, de l'intention de plusieurs élus des communes de St Martin d'Auxigny, Allogny, Vignoux sous les Aix et Vasselay, contre le projet de fusion des 3 CDC de publier un communiqué de presse explicatif de leur décision.

- Distribution du Trait d'Union : le Trait d'Union devrait arriver en mairie le 23 décembre, il sera à distribuer dans chaque secteur avant la fin d'année par les conseillers.

- Fermeture du secrétariat de la mairie, compte-tenu de la charge de travail, la mairie sera fermée au public les 28, 29 et 30 décembre 2015. Le secrétariat sera ouvert jeudi 31 matin.

- Elections Régionales du 13 décembre : suite à l'absence de M. Noël SEIDEL, Mme MARGUERITAT assurera sa permanence l'après-midi et au dépouillement.

22 h 05 : Départ de Mme Astrid COTTÉ.

- M. le Maire informe le conseil de la pose d'un radar pédagogique à Ivry, ce radar nous est prêté pour 15 jours. Il sera placé dans d'autres points de la commune.

- M. Bertrand FLOURET présente la maquette du Trait d'Union réalisé par la commission communication.

- La médiathèque municipale sera désormais ouverte 1 samedi matin par mois de 10 h à 12 h.

- Mme Marie LOISY, revient sur le repas des aînés du samedi 5 décembre. Il s'est très bien passé (malgré la panne de lave-vaisselle), le menu a été apprécié et l'animation aussi. Il a cependant été remarqué le faible taux de participation des élus du conseil municipal, M. le Maire demande donc à chacun de venir au moins à l'apéritif comprenant bien que tous le monde ne peut se libérer de ses obligations pour le temps d'un repas et d'un après-midi festif.

- Mme LOISY suggère que les bénévoles des TAP soient aussi invités aux vœux des employés et de la médiathèque. Cette proposition est validée par les membres du conseil.

- Les décorations de Noël sont posées, il faudra prévoir d'en acheter et/ou d'en fabriquer plus pour l'année prochaine.

La prochaine réunion du **Conseil municipal aura lieu le 7 janvier 2016 à 19 h 00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.